

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19012 - 74ÈME ANNÉE

Dérogation pour la fermeture des centrales thermiques : confirmation que La Réunion ce n'est pas la France

Permis de polluer pour EDF et Albioma

Le président de la République a pris un engagement : la fermeture des centrales thermiques d'ici 2022. La France s'inscrit dans le cadre de l'Accord de Paris, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais La Réunion, ce n'est pas la France. C'est ce que confirme la dérogation accordée à EDF et Albioma qui exploitent les centrales thermiques au charbon et au fuel dans notre île. Ces centrales pourront continuer à polluer les Réunionnais et l'atmosphère pour une durée encore indéterminée. La raison est très simple : les Réunionnais ne peuvent pas décider de leur politique énergétique. Elle est dictée par les intérêts d'entreprises extérieures à notre île : EDF et Albioma. C'est pourquoi la responsabilité pour plus d'autonomie est nécessaire.

Le 4 novembre 2016, l'Accord de Paris a été ratifié. Il s'impose à tous les Etats. La France devra donc mettre sa législation en conformité avec cet accord qui prévoit de diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour maintenir la hausse de la température à 1,5 degré de plus qu'à l'époque préindustrielle. Dans une interview diffusée le 17 décembre sur France 2, le président de la République avait annoncé une conséquence de l'Accord de Paris : la fermeture des centrales thermiques d'ici 2022. Mais hier en visite à La Réunion, Sébastien Lecornu, secrétaire d'État à la Transition énergétique, a affirmé que les centrales thermiques de notre île bénéficieront d'une dérogation. Interrogé sur la durée de la dérogation, Didier Robert, président de la Région, n'a pas donné de réponse.

Ce qui veut dire que les centrales d'EDF et d'Albioma bénéficient

d'un permis de polluer d'une durée indéterminée. Le motif invoqué pour ne pas appliquer à La Réunion une mesure de protection de l'environnement qui le sera en France est le suivant : La Réunion n'est pas reliée au réseau électrique français et doit produire seule son électricité sur place, et le délai est trop court pour se passer des centrales thermiques. Mais il n'y a pas de fatalité. Cette dépendance aux énergies fossiles découle du fait que les Réunionnais ne décident pas de la politique énergétique de La Réunion, et que cette politique est dictée par les intérêts d'entreprises extérieures à notre île : EDF et Albioma. Voici pourquoi.

Une dynamique s'était créée

En 1980, La Réunion avait atteint l'autonomie énergétique pour sa

production électrique. La totalité de l'électricité consommée venait des énergies renouvelables, exclusivement des centrales hydro-électriques. Notre île a ensuite suivi un modèle qui n'était pas celui de la sobriété énergétique. Pour répondre à la demande, les producteurs ont privilégié les énergies fossiles. L'ex-Séchillienne Sidec, devenue aujourd'hui Albioma, a construit les centrales à charbon du Gol et de Bois-Rouge qui utilisent de la bagasse pendant la coupe. EDF a accru les capacités de l'ancienne centrale thermique du Port et a construit une turbine à combustion près du Port Est. La montée en puissance des centrales thermiques suivait alors la forte progression annuelle de la consommation.

L'arrivée à la direction de la Région en 1998 d'une équipe dirigée par Paul Vergès a changé la situation. Elle a fait de l'énergie un problème clé, et a lancé le mot d'ordre d'autonomie énergétique

pour 2025. Cela concernait non seulement la production d'électricité, premier émetteur de gaz à effet de serre à La Réunion, mais aussi les transports. Pour cela, des actions concrètes ont été mises en œuvre. Ce fut le lancement de l'équipement de masse des Réunionnais en chauffe-eau solaires. La barre des 100.000 fut ainsi franchie sous la mandature de Paul Vergès. La dynamique était lancée dans ce domaine et rien ne pouvait l'arrêter. La 160.000^e famille équipée a d'ailleurs fait l'objet d'une séquence médiatique de la visite de Sébastien Lecornu, c'était lundi au siège d'EDF.

Une centrale au fuel plutôt que des panneaux solaires

Atteindre l'autonomie énergétique en 2025, cela signifiait qu'à cette date, les centrales thermiques d'EDF et d'Albioma devaient cesser de fonctionner. D'où la recherche d'un nouveau mix énergétique. Une feuille de route était mise en place, le PRERURE (Plan régional des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie), associant les producteurs d'électricité, notamment EDF. Des outils ont été créés, en particulier l'ARER, Association régionale de l'énergie Réunion. Une dynamique était en marche, et la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité était en augmentation chaque année. Pour la question des transports, le projet du tram-train à traction électrique avait commencé à s'inscrire dans le paysage, avec la construction des emprises ferroviaires sur le nouveau pont de la rivière des Pluies et sur l'axe mixte reliant Saint-Paul au Port. Le plus gros des travaux devait commencer avant d'être remis en cause par le changement de majorité à la Région en 2010. Mais bien avant qu'une élection

régionale ne débouche sur un résultat favorable aux lobbies du pétrole, des camionneurs et des vendeurs de voiture, une décision stratégique avait été prise engageant l'avenir des Réunionnais sans que les Réunionnais puissent s'y opposer.

En 2007, il était question de remplacer la centrale thermique vieillissante du Port. Elle n'allait plus être aux normes et devait fermer. EDF était le seul à soutenir un projet faisant la part belle aux énergies fossiles : le remplacement d'une centrale de 125 megawatts par une centrale au fuel de 250 mégawatts. L'ARER avait en effet réalisé une étude qui démontrait qu'il était possible de se passer de cette centrale thermique en développant un programme 100 % chauffe-eau solaires, et en développant le photovoltaïque. Cette étude ne faisait pas les affaires d'EDF qui a demandé que l'ARER ne réalise plus un travail de ce genre. Au final, EDF a pu imposer son choix, et c'est un investissement considérable qui a été consacré à la construction d'une centrale thermique. C'est autant d'argent qui n'a pas été alloué au développement des énergies renouvelables.

Pour sa part, Albioma a continué à accroître la puissance de ces centrales du Gol et de Bois-Rouge. Cela signifie que cette hausse de puissance a pour conséquence une augmentation de la consommation de charbon, car l'autre combustible, la bagasse, dépend du tonnage récolté qui reste au mieux stable chaque année. Albioma a aussi bien avancé sur un projet de turbine à combustion qui elle aussi polluera l'atmosphère.

La pollution imposée aux Réunionnais

Tout cela va à l'encontre de l'objectif d'autonomie énergétique pour 2025. Le changement de majorité a entraîné un phénomène

qui n'existait pas sous la mandature de Paul Vergès : la stagnation voire le recul de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité.

L'Observatoire de l'énergie Réunion a ainsi noté une baisse des énergies propres dans le mix énergétique entre 2015 et 2016, rapporte le «JIR» d'hier.

Cela veut dire que l'autonomie énergétique ne pourra pas être atteinte en 2025. Ce ne sera pas le cas non plus en 2030, la faute à la dérogation accordée aux centrales d'EDF et d'Albioma. Entre 1998 et aujourd'hui, c'est à dire pendant 20 ans, force est de constater que ces deux entreprises ont surtout investi dans des centrales thermiques. Qui peut croire qu'en 12 ans elles soient capables d'opérer un virage à 180 degrés, qui plus est si elle bénéficie de la mansuétude de l'État.

En France, il n'y aura plus de centrale thermique dans 4 ans. Ce ne sera pas le cas à La Réunion. Voilà qui confirme que La Réunion n'est pas la France. Mais c'est en France que se prennent les décisions pour La Réunion. Dans un secteur aussi stratégique que l'énergie, ce sont EDF et Albioma qui imposent leurs choix aux Réunionnais. La responsabilité pour plus d'autonomie permettra de mettre fin à ce néocolonialisme, et de donner les moyens aux Réunionnais de décider de vivre dans une île débarassée du pétrole et du charbon qui enrichissent des entreprises extérieures et polluent l'atmosphère.

M.M.

Edito

Sanctions contre l'Iran : Macron dans les pas de Trump

La visite de Benjamin Netanyahu en France a suscité une large protestation. Ce fidèle allié de Trump a pourtant été reçu par le président de la République. Une certaine presse fait écho de sujets qui fâchent. Mais là n'est pas l'essentiel. Emmanuel Macron a reçu un dirigeant qui, s'il n'était pas allié des Etats-Unis, serait accusé par la France de crime de guerre. Comment en effet qualifier autrement les faits qui se déroulent en Palestine, où l'armée israélienne tire sur des manifestants désarmés, faisant des centaines de victimes. Rappelons aussi que dans la protestation, La Réunion était en pointe avec une manifestation organisée samedi dernier, et une lettre adressée au président de la République le jour même demandant à Emmanuel Macron de ne pas recevoir Benjamin Netanyahu.

La France reste décidément soumise aux décisions des Etats-Unis sur la scène internationale. Chacun a encore en mémoire la visite humiliante d'Emmanuel Macron à Donald Trump. Le chef de l'État français n'a absolument rien obtenu alors qu'il veut apparaître comme le chef de file de la lutte contre le changement climatique. Quelques jours après son départ, le président des Etats-Unis lançait une guerre commerciale contre l'Europe. Puis il a décidé de remettre en cause la participation des Etats-Unis dans l'accord sur le nucléaire iranien. En conséquence, les entreprises étrangères investissant en Iran sont menacées de ne plus travailler aux Etats-Unis et promises à payer de lourdes amendes. Cela est dû au fait qu'elles utilisent le dollar

dans leurs transactions, et que les Etats-Unis utilisent ce prétexte pour imposer leur loi.

Pour la France, la première conséquence concrète de ces sanctions est le retrait de PSA et de Total d'Irak. Manifestement, ces deux majors ne peuvent pas se passer du dollar pour travailler. Et elles se sentent si peu soutenues par le gouvernement qu'elles préfèrent quitter l'Iran plutôt que d'être expulsées des Etats-Unis. Ceci confirme que quoi qu'il dise, Emmanuel Macron est dans les pas de Donald Trump. Car en tant que président de la République, il aurait pu proposer une riposte aux sanctions de Trump à l'Irak. Cela n'a pas été fait, et la réception officielle du « boucher de Gaza » à l'Elysée achève de confirmer l'alignement de la France sur la politique de Trump.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Quand la France projette d'utiliser une ancienne colonie pour augmenter les émissions de gaz à effet de serre

Forage pétrolier en Guyane : Sébastien Lecornu n'a rien à dire

«Je ne suis pas en Guyane, je n'ai rien à dire sur la Guyane», c'est la réponse de Sébastien Lecornu, secrétaire d'État à la Transition énergétique, à une question sur le projet d'exploitation pétrolière off-shore en Guyane. Manifestement, le gouvernement est embarrassé par une affaire qui montre que pour la protection de l'environnement, ses paroles ne se traduisent pas en actes. Cela rappelle aussi que la France, ce n'est pas la Guyane, et donc pas La Réunion.

Dans son édition d'hier, «Témoignages» avait fait état du projet de forage pétrolier en Guyane. Une loi votée en fin d'année dernière interdit les forages d'exploration en vue d'extraire du pétrole en France, mais les autorise dans les anciennes colonies qui sont intégrées à la République. C'est ce qui rend possible ce qui se passe en Guyane, et menace également les Iles Eparses.

Un avis rendu mercredi dernier par l'Autorité de l'environnement rappelait l'existence du projet d'extraction de pétrole off-shore en Guyane. Le pétrole contribue notamment à la pollution de l'atmosphère car son utilisation produit du CO₂, gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

Rechercher un gisement de pétrole pour l'exploiter ne va donc pas dans le sens de l'Accord de



Sébastien Lecornu hier à la Région.

Paris qui a pour conséquence d'obliger les Etats à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. C'est d'autant plus grave que l'Accord de Paris a été signé en France, et qu'il est ratifié depuis 18 mois. Il s'impose donc à tous.

D'où la question qui a été posée à Sébastien Lecornu, secrétaire d'État à la Transition énergétique en visite à La Réunion, au sujet du projet de forage pétrolier en Guyane.

Réponse de Sébastien Lecornu : «je ne suis pas en Guyane, je n'ai rien à dire sur la Guyane».

Cette absence de réponse montre l'embarras du gouvernement devant une contradiction. Comment en effet peut-on vouloir demander au monde d'aller vers une société sans pétrole, et d'un autre côté autoriser un projet d'exploitation pétrolière en Guyane ? Cette contradiction montre que le voyage d'Emmanuel Macron à Washington ne pouvait déboucher que sur l'échec. En effet, comment demander à Donald Trump de renoncer à la relance des mines de charbon et de l'exploitation du pétrole de schiste alors que dans le même temps, la France permet d'ouvrir des puits de pétrole en Guyane.

M.M.

In kozman pou la rout

« Ou fé zanfán, ou i fé pa lo kèr »

Ala in kozman la pa pou rann bann paran trankil. Pou kosa ? Pars tout paran i koz pou di zot i fé bien l'édikasyon z'ot zanfán. Solman oïla, si sé sak zot i kroi, sa la pa touzour vré. La prèv ? Dé zanfán dann mèm famiy ou i done azot mèm l'édikasyon, mé si na inn i pous droit néna l'ot i pous tort. In pé i pans zot i drèss z'ot zanfán, mé zanfán la pa zanimó é la pa forsé zot i suiv lo kode son paran la done ali. Anpliské sa défoi bann paran i pans zot i fé bien, mé la pa vré toultan an touléka si ou i suiv bann éspésyalis l'édikasyon zanfán. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Retour en images sur un pique-nique d'amitié créolo-chagossienne

C'était dimanche dernier, c'était le dernier jour du séjour de la délégation chagossienne à La Réunion. Dernier jour de détente et de partage, en prenant l'air dans les hauts ensoleillés (oui, oui !) de Takamaka. Le site de Takamaka il faut le mériter, au bout de cette route farcie de nombreux virages en épingle à cheveux. Organisée par la section PCR du Port, cette sortie était l'occasion d'offrir aux ami(e)s du Groupe Réfugiés Chagos un grand moment de joie, de bon repas et d'amitié, dans une ambiance musicale où tout le monde a pu exprimer ses talents.

La délégation chagossienne est de retour à l'île Maurice. Cette visite à La Réunion aura marqué une nouvelle étape dans la solidarité qui s'élargit pour le combat des Chagossiens. Olivier Bancoult a pu expliquer l'avancée de la lutte à la radio, à la télévision, les deux fois invité au Journal parlé, ainsi que sur les trois quotidiens. Les dates des prochaines échéances ont été présentées, qui nous demandent, à nous Réunionnais solidaires, une grande vigilance.



Olivier Bancoult et Firose Gador : les liens sont forts entre les Portois et les Chagossiens. (Photos A.D.)



Les tambours chagossiens visent une reconnaissance de l'Unesco comme patrimoine des musiques du monde.



Le très beau site de Takamaka se prêtait à cette journée d'amitié internationaliste.

Oté

Akrosh aou avèk out vérité, mé kroi pa sa in vérité absolu

Matant Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi antann azot koz gra, mé moin lé a d'mandé si zot i kroi pou vréman sak zot l'aprè dir. M'a dir aou in sèl légzanp pars néna dé ta é dé ta. Ala ké zot i di zot i vé in l'oséan indien zone de pé. Sa lé bien joli ! Pé sfèr néna in bon pé d'moun sré dakor avèk zot. Mé dabor la poin la guèr dann loséan indien, épizaprè sak lé kapab fé la guèr i pé lans in mésaz la pé, mé sak konm nou i gingn pa ditou fé la guèr, kosa k'i ansèrv azot, bann rouj-de-fon pou koz konmsa. Mon répons, lé klèr épi lé san bavir, i ansèrv arien. Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, i étone pa moin kozman ou i di sirtou kan ou i angant demoun pou pa fé arien. Pou anpèsh la polisyon ? I gingn paf é arien. Pou anpèsh déklar la guèr ? I gingn pa non pli .anpèsh in pé la vi shèr ? Sa lé imposib. Lo for i rès lo for é lo fèb i rès lo fèb .L'èsploità i rès l'èsploità é lo l'èsploità i rès lo l'èsploità. Ala in l'ord sosyal i bote aou la. La poin arien lé bien konmsa.

Poitan si mi diré aou, konbien foi dann l'istoir lo pli fèb la bate lo pli for.a ko-mansa Da vid kan la bate Goliath. Si mi diré aou, l'istoir l'iman ité lé ranpli avèk bannzistoir lo pli fèb la fini par bate lo pli for soidizan. Néna kant mèm é sa ou i koné bann tig an papyé ko nm bann shi noi i di, é in tig an papyé mèm si li lé gro, mèm si li fé pèr, ariv in zourf i bate ali atèr.

Alé matant, kontant aou avèk sak ou i pans, mé sirtou kroi pa sé in vérité absolu. Tok ! Pran sa pou ou.

Justin